



Objet : Communiqué de presse

## Plus de pub à la télé pour les enfants : la loi est votée au Sénat !

47 avenue Pasteur  
93100 MONTREUIL  
33 (0)1 45 44 48 25  
man@nonviolence.fr  
<http://nonviolence.fr>

Victoire ! Dans la soirée du mercredi 7 décembre, le Sénat a voté et adopté la proposition de loi relative à la « *suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique.* »

Le MAN félicite le sénateur André Gattolin (EELV) qui a porté cette proposition de loi depuis plus de deux ans, sur la base d'un premier texte portant sur « la protection des enfants face aux effets de la publicité télévisuelle » déposé en 2010 par Jacques Muller, ancien sénateur EELV du Haut-Rhin et membre du MAN.

L'implication des groupes MAN a eu toute son importance au fil de ces dernières années, notamment en organisant des Heures de silence dans l'espace public, et quand il s'est agi d'écrire en janvier 2016 aux députés de l'Assemblée nationale lors du vote du texte issu des travaux du Sénat. Il aura donc fallu six ans pour qu'une loi protectrice des enfants soit adoptée par le Sénat, malgré l'action de nombreux lobbies qui luttèrent jusqu'au bout contre cette loi.

La non-violence est une force qui sait endurer le temps et les épreuves, dépasser les découragements et rebondir dans la durée !

Les grands vainqueurs sont les enfants. Ils ne seront plus considérés sur France Télévision comme de cibles faciles, par des annonceurs sans vergogne qui les bombardent de spots publicitaires pour de la malbouffe, des vêtements dernier cri, etc., alors que, jusqu'à l'âge de huit ans, nous savons qu'ils ne peuvent pas comprendre la finalité commerciale de ces publicitaires. Rappelons que 76% des demandes d'achat ou des achats faits par les enfants de 4 à 6 ans sont réalisés en lien avec une publicité (Ipsos décembre 2013), et que 87 % des Français sont favorables à des programmes jeunesse sans publicité (IFOP septembre 2016).

Il faut saluer les articles de presse de ces dernières semaines qui ont abondé dans le sens d'une interdiction de publicité dans les émissions jeunesse, et quinze minutes avant et après celles-ci, et qui ont indéniablement contribué à cette victoire.

Nous saluons surtout le soutien public des nombreuses associations familiales, de consommateurs et de professionnels de santé inquiets par l'augmentation vertigineuse d'enfants en surpoids ou obèses, qui se sont largement mobilisés pour faire adopter cette loi. (Ces articles sont en ligne sur le site du MAN : <http://nonviolence.fr/spip.php?article1204>).

La plume est décidément une arme non-violente particulièrement efficace ! Après tant d'efforts depuis six ans, le moment est venu de se réjouir, de célébrer cette belle victoire.

Fait le 8 décembre 2016,

François VAILLANT et Jacques MULLER, animateurs de la campagne du MAN "Pas de pub à la télé pour nos enfants"